


Référence* : TRICASTIN-21-048547		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 1/20	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume A – Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités		
Référence RGF :				

DOCUMENTUM est la seule base de référence des documents applicables

Rôle	Nom Prénom	Fonction/Entité	Date/Visa
Rédacteur*	NGUYEN THAI Guillaume	Ingénieur sûreté - Davidson	<i>DUE-rc</i>
Vérificateur*	ROBBE Xavier	Ingénieur sûreté - D3SE-PP/SEP	<i>[Signature]</i>
Vérificateur	COLIN Soizic	Ingénieur sûreté - D3SE-PP/SEO	<i>04/05/22</i> <i>[Signature]</i>
Vérificateur	TUDELA Perrine	RSI Parcs - D3SE-PP/SEO	<i>[Signature]</i>
Vérificateur			
Approbateur*	THEBAUT Jocelyn	Chef d'installation - DEX/LOG	<i>04/05/22</i> <i>[Signature]</i>


DIFFUSION DU DOCUMENT*		
Destinataires internes pour <u>APPLICATION</u>	Destinataires internes pour <u>INFORMATION</u>	Destinataires externes
D3SE-PP/SEO/DEX/CLO DEX/LOG D3SE-PP/DPT D3SE-PP/SEP	D3SE-PP/SEO D3SE-PP/SEM D3SE-PP/SEP PCD-L	ASN/DRC ASN/Division de Lyon IRSN Les Angles

TABLEAU DE SUIVI DES REVISIONS*		
Version	Date	Motif de la création, Désignation et origine des modifications
1.0	25/04/2022	Création

SUIVI DES REVUES* - Périodicité de revue (en année) :					
Date	Décision suite à la revue (cocher)		Visa		
Echéance de revue	Applicable sans révision	Document à réviser	Date	Nom/ Fonction	Visa


Classement du document : Etablissement*: TRICASTIN Activité*: Logistique Sous activité : Activité liée :	Accès au document* : Public	Confidentialité* : Normale Dual Use <input type="checkbox"/>
Numéro d'affaire :		
Satellite/BTL :		
Domaine d'expertise : D03 - Sûreté		

* A renseigner obligatoirement et en cohérence avec choix proposés par DOCUMENTUM


Référence* : TRICASTIN-21-048547		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 2/20	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume A – Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités		
Référence RGF :				

SOMMAIRE

1	LISTE DES REFERENCES.....	4
2	LISTE DES FIGURES	5
3	LISTE DES TABLEAUX.....	5
4	INTRODUCTION	5
5	ORGANISATION DE LA DIRECTION DES OPERATIONS CHIMIE-ENRICHISSEMENT	5
6	ORGANISATION DE LA DIRECTION D'EXPLOITATION	6
7	ORGANISATION DU DEPARTEMENT LOGISTIQUE	8
8	INTERFACES.....	9
8.1	Organisation de la Direction 3SE-PP.....	11
8.1.1	Direction 3SE PP	11
8.1.2	Départements Sûreté.....	12
8.2	Organisation de la radioprotection.....	12
8.3	Département Procédés Progrès Continu	12
8.4	Département Projets Tricastin	12
8.5	Direction Financière	13
8.6	Description des moyens de secours.....	13
8.6.1	Organisation de l'intervention	13
8.6.2	L'Unité de Protection de la Matière et du Site (UPMS).....	13
8.6.2.1	Structure et fonctionnement.....	13
8.6.2.2	Poste de commandement.....	14
8.6.2.3	Moyens d'intervention UPMS.....	14
8.6.3	Moyens d'intervention propres à l'INB FLEUR	14
8.6.3.1	Moyens humains.....	14
8.6.3.2	Moyens d'alarme et de communication	15
8.6.3.3	Moyens matériels d'intervention	15
8.6.4	Conduite à tenir en cas d'accident.....	15
9	MAITRISE DES ACTIVITES.....	15
9.1	Application de l'arrêté INB	15
9.2	Organisation et dispositions générales	16
9.3	Maîtrise de la qualité des réalisations	16
9.4	Maîtrise de la qualité de l'exploitant (conduite, maintenance, entretien, intervention)	16
9.4.1	Maitrise des intervenants extérieurs	17
9.4.2	Formation et gestion du personnel et des moyens techniques	17
9.4.3	Contrôles techniques	17
9.4.4	Actions de vérification et d'évaluation.....	18
9.4.5	Traitement des écarts	18
9.4.5.1	Principe	18
9.4.5.2	Évènements intéressants et significatifs	18
9.4.5.3	Revue des écarts	19
10	PROCESSUS DE MAITRISE DES RISQUES OPERATIONNELS (INTERVENTIONS – TRAVAUX – MODIFICATIONS).....	19


<i>Référence*</i> : TRICASTIN-21-048547		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 3/20	<i>Installation :</i> INB FLEUR	<i>Type de document*</i> : Rapport de Sûreté	
<i>Ancien Code :</i>		<i>Objet / Titre*</i> : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume A – Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités		
<i>Référence RGF :</i>				

10.1	Principe de base	19
10.2	Opérations d'exploitation.....	19
10.3	Opérations de maintenance	19
10.4	Opérations de modifications – travaux neufs – opérations exceptionnelles ou non routinières 20	
11	MAITRISE DES DOCUMENTS	20

<i>Référence*</i> : TRICASTIN-21-048547		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 4/20	<i>Installation :</i> INB FLEUR	<i>Type de document*</i> : Rapport de Sûreté	
<i>Ancien Code :</i>		<i>Objet / Titre*</i> : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume A – Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités		
<i>Référence RGF :</i>				

1 LISTE DES REFERENCES

- [1] TRICASTIN-12-001229 – Note d'Organisation de la Direction des Opérations Chimie-Enrichissement – V10.0 du 01/02/2021
- [2] TRICASTIN-17-005867 – Note d'Organisation de la Direction d'Exploitation – V8.0 du 03/09/2021
- [3] TRICASTIN-12-004651 – Note d'Organisation du Département Logistique de la Direction d'exploitation – V6.0 du 06/01/2022
- [4] TRICASTIN-12-001173 – Note d'Organisation et de Missions Direction 3SE PP Tricastin – V9.0 du 13/04/2021
- [5] TRICASTIN-16-005720 à TRICASTIN-16-005729 – Règles Générales de Radioprotection – ind. 2.0 du 18/04/2016
- [6] Arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base
- [7] Plan d'Urgence Interne envoyé par courrier TRICASTIN-22-009862 de mai 2022
Partie 0 – Préambule - TRICASTIN-14-000286 – indice 5.0
Partie A0 - Caractéristiques générales de l'établissement - TRICASTIN-14-000287 – indice 5.0
Partie A1 - Dispositions générales - TRICASTIN-14-000288 – indice 5.0
Partie A2 - Dispositions opérationnelles - TRICASTIN-14-000289 – indice 5.0
Partie A3 - Compte-rendu d'accident et enseignements - TRICASTIN-14-000290 – indice 5.0
Partie A4 - Définition des accidents types – Adéquation du PUI - TRICASTIN-14-000291 – indice 5.0
Partie A5 - Moyens de transmission des informations en cas de crise - TRICASTIN-14-000292 – indice 5.0
Partie B - Informations générales et consignes à l'intention du personnel du site - TRICASTIN-14-000293 – indice 5.0
- [8] TRICASTIN-14-000577 – Procédure « Modalités de déploiement de la directive surveillance des intervenants extérieurs sur la plateforme Orano Tricastin » - indice 4.0 du 19/10/2020
- [9] TRICASTIN-11-000343 – « Processus Gestion et Développement des RH » - ind. 3.0 du 04/02/2021
- [10] TRICASTIN-13-000222 – « Processus de Management PM4 - Maitrise des Risques 3SE » - ind. 3.0 du 03/03/2021
- [11] TRICASTIN-12-000708 – « Processus de Management PM2 - Traitement des Evènements » - ind.11.0 du 06/04/2021
- [12] Guide ASN du 21 octobre 2005 modifié - Modalités de déclaration et de codification des critères relatifs aux événements significatifs impliquant la sûreté, la radioprotection ou l'environnement applicable aux installations nucléaires de base et au transport de matières radioactives

Référence* : TRICASTIN-21-048547		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 5/20	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume A – Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités		
Référence RGF :				

- [13] Guide ASN N°31 – Modalités de déclaration des évènements liés au transport de substances radioactives sur la voie publique terrestre, par voie maritime ou aérienne
- [14] TRICASTIN-13-002297 – « Processus Support n°13 Maintenance » - ind. 3.0 du 01/12/2021
- [15] TRICASTIN-13-000590 – « Instruction d'une FEM/DAM » - ind. 8.0 du 01/07/2021
- [16] TRICASTIN-19-011787 - « Niveau d'Autorisation Requis » - ind. 3.0 du 22/03/2021
- [17] TRICASTIN-11-000822 – « Processus Support PS2 - Maitrise Documentaire » - ind. 7.0 du 25/06/2020

2 LISTE DES FIGURES

Figure 1: Organigramme de la DO CE	6
Figure 2 : Organigramme de la DEX	7
Figure 3 : Organigramme du Département DEX/LOG	9

3 LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Interfaces internes et externes de DEX/LOG	11
--	----

4 INTRODUCTION

Le présent chapitre décrit l'organisation et la maîtrise des activités de l'INB FLEUR exploitée par le Département d'Exploitation / Logistique.

5 ORGANISATION DE LA DIRECTION DES OPERATIONS CHIMIE-ENRICHISSEMENT


L'organisation de la Direction des Opérations Chimie / Enrichissement (DO CE) est présentée dans la note [1].

La DO CE fait partie de la Business Unit Chimie-Enrichissement et est en charge de la direction opérationnelle des installations relevant des activités Chimie et Enrichissement sur les sites Orano Tricastin et Orano Malvésí.

Elle est géographiquement basée sur la Plateforme Orano Tricastin.

Le Directeur des Opérations Chimie / Enrichissement s'appuie sur les Directions suivantes :

- Direction Exploitation,
- Direction Technique,
 - Direction Recherche et Développement,
 - Départements plateau de la chimie, de la conversion et de l'enrichissement,
 - Département de maintenance transverse,
 - Département Projets du Tricastin et de Malvésí,
 - Département de contrôle projets,
- Direction Ateliers Transverses,
- Direction des Activités Fin de Cycle Tricastin,
- Direction de l'Etablissement Orano Chimie-Enrichissement Malvésí,

Référence* : TRICASTIN-21-048547		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 6/20	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume A – Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités		
Référence RGF :				

- Direction 3SE-PP,
- Direction des Ressources Humaines,
- Direction Financière,
- Direction Juridique et Assurances,
- Direction Supply Chain,
- Direction Performance Opérationnelle,
- Direction de la Communication,
- Direction Programs and Customer Deliveries.

La Figure 1 présente l'organigramme de la DO CE :

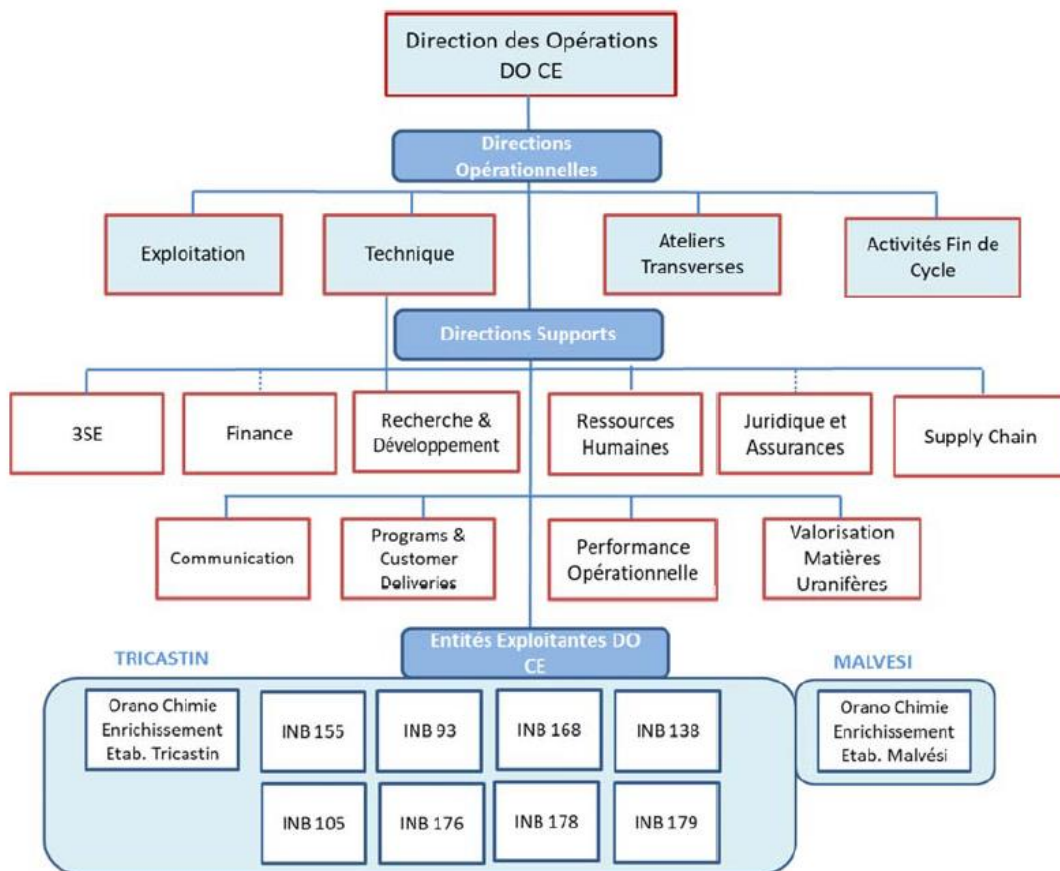


Figure 1: Organigramme de la DO CE


6 ORGANISATION DE LA DIRECTION D'EXPLOITATION

L'organisation de la Direction d'Exploitation (DEX) est présentée dans la note [2].

La DEX constitue une entité de l'Etablissement Orano Tricastin implantée sur la plateforme du Tricastin.

Ses missions sont :

- la production de fluor (F_2),
- la production d'hexafluorure d'uranium naturel (UF_6) par l'usine Philippe Coste,

Référence* : TRICASTIN-21-048547		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 7/20	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume A – Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités		
Référence RGF :				

- la défluoration de l'hexafluorure d'uranium naturel appauvri (UF₆) par l'usine W,
- le traitement du nitrate d'uranyle provenant du traitement des combustibles irradiés par l'atelier TU5,
- l'enrichissement par centrifugation par les deux usines Georges Besse II Nord et Sud,
- le conditionnement des cylindres au REC II,
- la logistique de l'uranium,
- les activités de laboratoire.

Pour remplir ses missions, la DEX regroupe sous l'autorité du Directeur de l'Exploitation :

- le département Arrêts Techniques et Planification (ATP),
- le département Chimie de l'Uranium (CHU),
- le département Conversion (CNV),
- le département Enrichissement usine Nord et REC II (ENR),
- le département Enrichissement usine Sud (ESU),
- le département Laboratoire (LAB),
- le département Logistique (LOG),
- le département Maintenance Opérationnelle (MOP).

La Figure 2 présente l'organigramme de la DEX :

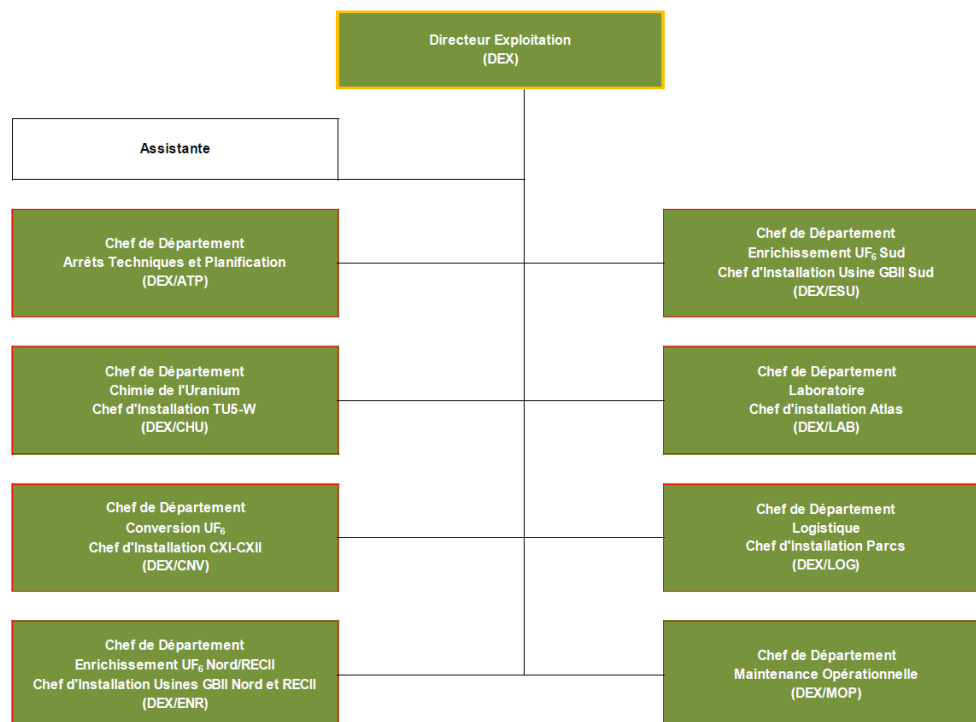



Figure 2 : Organigramme de la DEX

<i>Référence*</i> : TRICASTIN-21-048547		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 8/20	<i>Installation</i> : INB FLEUR	<i>Type de document*</i> : Rapport de Sûreté	
<i>Ancien Code</i> :		<i>Objet / Titre*</i> : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume A – Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités		
<i>Référence RGF</i> :				

7 ORGANISATION DU DEPARTEMENT LOGISTIQUE

L'organisation du Département Logistique (LOG) est présentée dans la note [3].

Le département Logistique est chargé :

- d'exploiter les parcs d'entreposage de substances radioactives d'Orano
- d'assurer la gestion d'emballages,
- de réaliser les opérations d'expéditions, de réceptions, de mouvements internes, par route ou par rail, ainsi que les opérations de contrôles physiques sur emballages,
- de réaliser des opérations de conseils et d'expertise auprès des exploitants en termes de transports de marchandises dangereuses.


DEX/LOG est garant de la déclinaison des réglementations applicables aux transports de marchandises dangereuses et du référentiel des parcs d'entreposage. Son responsable, Chef d'Installation des parcs d'entreposage, est rattaché au Directeur d'Exploitation.

L'ensemble des missions Logistiques sont opérées sous la responsabilité et l'autorité du Chef de département/Chef d'Installation.

Pour assurer ses missions, DEX/LOG est composée :

- d'un service Opérations, en charge de :
 - la réalisation tous les mouvements d'emballages, en mode manutention ou transport interne, en vue d'expédition ou suite à réception, par la route et la voie ferrée,
 - la réalisation des opérations de contrôle physique des emballages suivant les check-lists de contrôles définies par type d'emballage,
 - la confirmation des ressources en lien avec la planification,
 - la réalisation d'astreinte pour les exploitants nucléaires ;
- d'un service Règlementaire Exploitation, en charge :
 - des transports,
 - des méthodes d'exploitation,
 - de la gestion des travaux sur l'installation (CEP Transport Sensible et gestion déchets),
 - de la gestion des parcs (organisation entreposages, inventaire...),
 - de la gestion des emballages,
 - du laboratoire de métrologie des masses.

La Figure 3 présente l'organigramme du département Logistique.

Référence* : TRICASTIN-21-048547		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 9/20	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume A – Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités		
Référence RGF :				

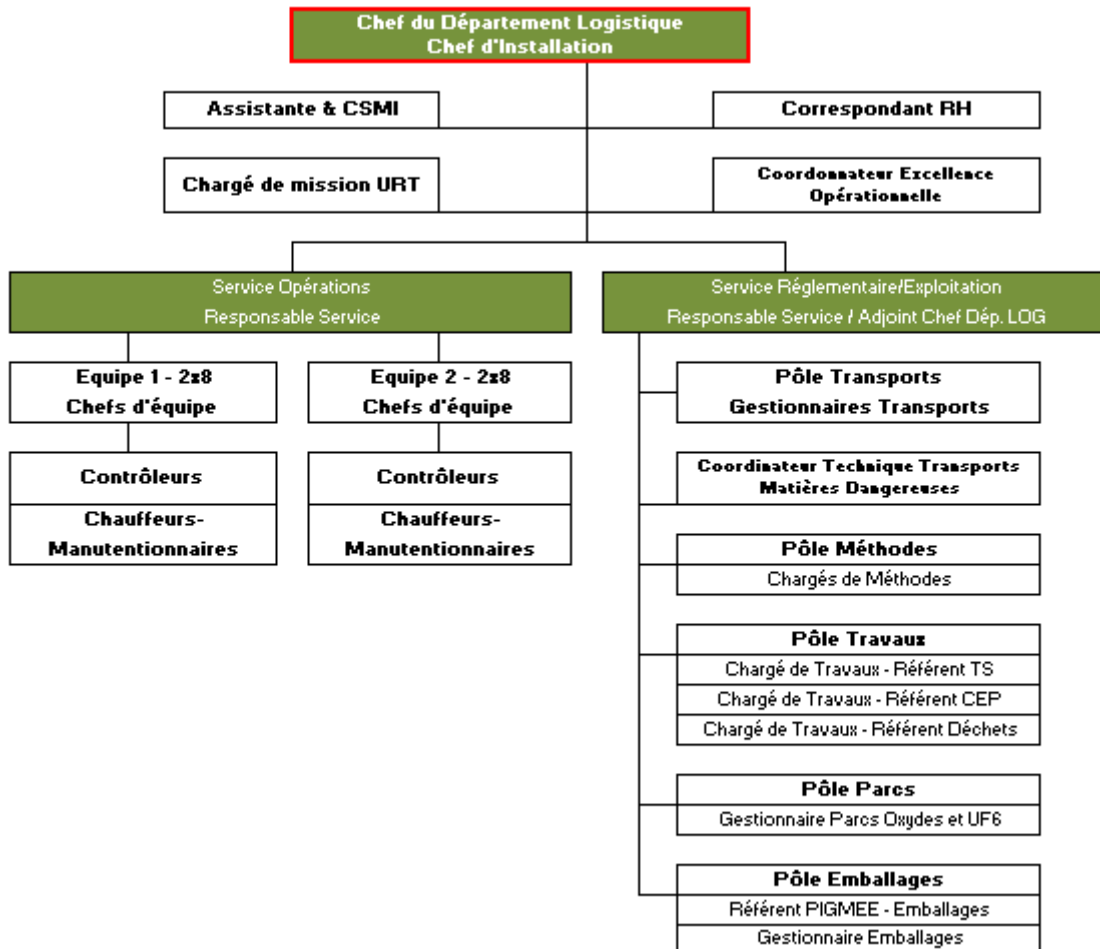


Figure 3 : Organigramme du Département DEX/LOG


8 INTERFACES

Pour ses activités, DEX/LOG s'appuie sur des compétences mutualisées au niveau de la plateforme d'Orano Tricastin composées :


- d'équipes de proximité,
- d'entités supports (méthodes, veille réglementaire, expertises, etc.).

Les interfaces entre DEX/LOG et les entités Orano du site du Tricastin, ainsi que les interfaces externes sont synthétisées dans le Tableau 1 ci-après.

Rubrique	Interne ou externe Etablissement	Unité en interface	Objet
Conception des bâtiments ou aires d'entreposage	Interne Etablissement	Département Projets Tricastin	Respect des prescriptions de conception en fonction des matières à entreposer. Spécifications définies dans les rapports de sûreté.

Référence* : TRICASTIN-21-048547		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 10/20	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume A – Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités		
Référence RGF :				

Rubrique	Interne ou externe Etablissement	Unité en interface	Objet
Qualification du personnel	Interne Etablissement	Service Ressources Humaines	- formation à la conduite des engins, des locotracteurs, - formation des contrôleurs.
		Départements Radioprotection et Sécurité de la D3SE PP	- formation des opérateurs de radioprotection, - formation "sécurité/secourisme", - formation aux contrôles radiologiques et à la décontamination.
	Externe Etablissement	École spécialisée	Contrôle épaisseur par ultrasons. Qualification (dont COFREND Niveau II).
		Balancier et formation spécialisée	Pesage.
Radioprotection	Interne Etablissement	Département Protection des Travailleurs de la D3SE-PP Tricastin	Délimitation du zonage radiologique. Relevé et suivi des dosimètres témoins de zone en périphérie du parc. Relevé et suivi des APA. Relevé et suivi des dosimètres à lecture différée des personnels travaillant sur les parcs. Suivi des DED. Contrôles de contamination surfacique des emballages entrant et sortant du site. Gestion des masques et appareils de radioprotection. Entretien des appareils de radioprotection.
Incendie	Interne Etablissement	Unité de Protection de la Matière et du Site	Entretien des extincteurs, des téléphones rouges et des bornes incendie.
Protection des personnes et des biens	Interne Etablissement	Pôle Protection Direction d'Exploitation HFDS	Surveillance du parc de Cat. 1 au titre du décret 81.512 sur la protection physique des matières. Détention des clés du parc.
Engins de Manutention	Externe Etablissement	Société prestataire	Fourniture d'engins, maintenance et réparations avec obligation de résultat (contrat site du Tricastin).
Contrôles	Interne et Externe Etablissement	DHSE ; Direction 3SE-PP ; Département Contrôle Matières Nucléaires ; Unité réglementaire de DEX/LOG ; ASN	Contrôle de l'installation par les services des autorités compétentes, par DHSE et par la Direction 3SE-PP Tricastin. Toutes les relations avec les autorités de Sûreté. Contrôles EURATOM : inspections annuelles, inspections au coup par coup. Contrôles IRSN : inspections annuelles. Procédures d'inventaire.
		Bureau Douanes	Contrôles matières sous douane.

Référence* : TRICASTIN-21-048547		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 11/20	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume A – Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités		
Référence RGF :				

Rubrique	Interne ou externe Etablissement	Unité en interface	Objet
Manutention	Interne Etablissement	DEX/LOG Service opérations	Chargement, déchargement ou déplacement des emballages.
Informatique	Interne Etablissement	Direction supports fonctionnels	Suivi de l'outil informatique de gestion des parcs.
Sûreté	Interne Etablissement	Départements Sûreté de la D3SE-PP	Vérification de l'ensemble des documents du référentiel de sûreté (RS, RGE...).
Environnement	Interne Etablissement	Département Environnement de la D3SE-PP	Suivi des rejets, analyse environnementale, ...

Tableau 1 : Interfaces internes et externes de DEX/LOG

8.1 Organisation de la Direction 3SE-PP

8.1.1 Direction 3SE PP

Les équipes de proximité dépendent hiérarchiquement de la Direction Sûreté, Santé, Sécurité et Environnement – Protection Physique (D3SE-PP) du Tricastin et fonctionnellement du Chef d'Installation DEX/LOG. L'organisation est décrite dans le document en référence [4].

La D3SE-PP du Tricastin assure la coordination des aspects sûreté, environnement, sécurité, radioprotection entre les différentes entités présentes sur la plateforme. Elle propose et met en œuvre la politique réglementaire, favorise le développement des meilleurs standards et pratiques et organise un retour d'expérience.

Elle conseille, assiste et fournit les ressources et moyens nécessaires aux entités opérationnelles en matière de sûreté, de protection de l'environnement, de sécurité et de radioprotection.


Afin de s'assurer de la bonne application des directives, elle assure des contrôles internes dans les entités opérationnelles et auprès des prestataires.

La D3SE-PP a en charge la gestion environnementale sur l'ensemble du site du Tricastin. Elle assure la supervision du réseau de surveillance environnementale.

La D3SE-PP est constituée :

- du responsable « Gestion de crise », des ISE et de l'assistant gestion de crise qui lui sont rattachés,
- de l'unité « Conduite de projets d'amélioration 3SE-PP »,
- du département « Sûreté Environnement Opérationnel »,
- du département « Sûreté Environnement Projet »,
- du département « Sûreté Environnement Méthodes »,
- du département « Protection des Travailleurs »,
- du département Pôle Protection « Protection de la matière et du site ».

Au sein du département Sûreté Environnement Opérationnel, est désigné un Responsable d'unité Sûreté environnement d'Installation (RSI) en interface fonctionnelle avec le Chef d'Installation et les unités opérationnelles qu'il assiste et conseille en matière de sûreté nucléaire.

<i>Référence*</i> : TRICASTIN-21-048547		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 12/20	<i>Installation :</i> INB FLEUR	<i>Type de document*</i> : Rapport de Sûreté	
<i>Ancien Code :</i>		<i>Objet / Titre*</i> : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume A – Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités		
<i>Référence RGF :</i>				

Au sein du Département de la Protection des Travailleurs, le secteur Transverse assure les interfaces en termes de radioprotection et de sécurité comme la maintenance et le contrôle des appareils de radioprotection ou les avis FEM/DAM.

8.1.2 Départements Sûreté

DEX/LOG s'appuie sur les départements sûreté pour l'ensemble de ses besoins en termes de sûreté.

L'organisation des départements sûreté est la suivante :

- un département « Sûreté Environnement Projets » (SEP) composé d'une unité « Projets » et d'une unité « Coordination des réexamens »,
- un département « Sûreté Environnement Opérationnel » (SEO) composé d'unités « Sûreté et Environnement Opérationnelles » de proximité intégrées dans chaque Direction Opérationnelle, d'un expert sûreté et d'une unité « Gestion des Transports »,
- un département « Sûreté Environnement Méthodes et Surveillance Environnementale » (SEM) composé d'une unité « Référentiel, Réglementation, Méthodes », d'une unité « Expertise opérationnelle environnement » et d'une unité « Surveillance de l'Environnement ».

8.2 Organisation de la radioprotection

La description de l'organisation de la radioprotection sur le site du Tricastin est présentée dans les Règles Générales de Radioprotection [5].

8.3 Département Procédés Progrès Continu


Ce département est en charge de coordonner les différentes actions de performance et le fonctionnement du Système de Management Intégré (SMI). Un pilote SMI est affecté au périmètre de DEX/LOG. Il est le garant de l'efficacité du SMI, du déplacement et du suivi des actions de performance de l'ensemble des activités de DEX/LOG.

8.4 Département Projets Tricastin

Le Département Projets Tricastin assure pour les activités de DEX/LOG, les missions suivantes :

- l'élaboration des plans d'investissements,
- la construction et la réalisation de projets sur les aspects techniques et sûreté,
- le pilotage du réexamen périodique.

Dans ce cadre, les mises à jour ou les créations de plans ainsi que des documents inhérents à une modification ou à une création d'une nouvelle installation sont directement gérés par ce département selon les procédures en vigueur avec le support de la documentation Tricastin.

<i>Référence*</i> : TRICASTIN-21-048547		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 13/20	<i>Installation</i> : INB FLEUR	<i>Type de document*</i> : Rapport de Sûreté	
<i>Ancien Code</i> :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume A – Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités		
<i>Référence RGF</i> :				

8.5 Direction Financière

La Direction Financière met à disposition les ressources nécessaires à l'élaboration et au suivi budgétaire des activités de la DEX/LOG. Elle est représentée par le contrôleur financier.

8.6 Description des moyens de secours

8.6.1 Organisation de l'intervention

Le but de l'intervention est d'assurer la mise en sûreté-sécurité de l'installation de façon à limiter les conséquences qui pourraient découler de l'accident, chacun des intervenants agissant dans le cadre des consignes et des procédures qui lui sont propres et dans le respect des prescriptions des Règles Générales de Sécurité de l'Etablissement que tout intervenant présent sur l'Etablissement se doit de connaître.

8.6.2 L'Unité de Protection de la Matière et du Site (UPMS)

8.6.2.1 Structure et fonctionnement

L'UPMS est garante de la déclinaison de la politique générale du Tricastin en matière de Protection Physique. Les missions principales de l'UPMS sont les suivantes :

- la protection physique de la matière,
- le gardiennage des portes et accès,
- la surveillance par des rondes et patrouilles,
- la protection des biens,
- la protection des personnes (secours à victime).

Les équipes d'interventions sont réparties dans des brigades de roulement qui fonctionnent en régime 24 heures, le reste du personnel travaille en horaire normal.


Des experts, en horaire normal, dans les domaines incendie et protection physique conseillent les Chefs d'Installations du site du Tricastin.

Les chefs d'échelon et les chefs de brigade encadrent les équipes d'intervention.

En dehors de l'horaire normal, les cadres et chefs de brigade assurent :

- une astreinte cadre pour les besoins liés à la permanence du commandement fonctionnel et opérationnel ayant pour missions principales, de mettre en œuvre les dispositions conservatoires d'urgence préétablies, de coordonner l'interface entre les cellules du PCD-L et l'intervention de l'UPMS, de rappeler dans les meilleurs délais les compétences normalement en charge de la situation défailante,
- une astreinte technique opérationnelle généralement située au plus près de l'intervention ayant pour missions principales d'activer le poste de commandement, de coordonner l'interface entre l'exploitant et les personnels intervenants, d'assurer la liaison avec les sapeurs-pompiers professionnels ou la gendarmerie sur place, d'apporter la compétence technique nécessaire.

Les modes opératoires d'UPMS, en ce qui concerne la maîtrise des incendies, des accidents et du secours aux personnes, sont similaires à ceux appliqués par l'ensemble des sapeurs-pompiers du territoire.

Référence* : TRICASTIN-21-048547		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 14/20	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume A – Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités		
Référence RGF :				

8.6.2.2 Poste de commandement

L'UPMS dispose d'un Poste de Commandement et de Sécurité, dénommé PC Sécurité, opérationnel 24 heures sur 24 où aboutissent les alarmes de sécurité des Établissements (détection d'incendie, détection d'intrusion, alarme criticité, alarmes procédés), les réseaux de télésurveillance, ainsi que les demandes de secours et d'intervention.

Depuis ces postes, des opérateurs qualifiés présents en permanence 24h/24h assurent la prise en compte en temps réel de ces alarmes et coordonnent l'intervention.

Le Signal National d'Alerte et la demande d'arrêt des TGV sont commandés depuis ce PC selon des procédures particulières.

Par ailleurs, suivant l'importance du sinistre, et notamment lorsque celui-ci est lié à un risque radioactif et/ou chimique, des mesures d'évacuation ou de confinement du ou des bâtiments alentours (particulièrement ceux situés sous le vent du bâtiment à l'origine du sinistre) sont mises en œuvre à partir des centralisations d'Alarme Évacuation des installations ou du PC/UPMS sur ordre du directeur Orano Tricastin ou à défaut par le service UPMS en fonction de l'urgence.

8.6.2.3 Moyens d'intervention UPMS

Les moyens et matériels d'intervention sont décrits plus précisément dans le PUI [7] de l'Établissement.

Les moyens de UPMS sont disponibles 24 heures sur 24. En dehors de l'horaire normal de travail, une astreinte cadre et une astreinte technique à domicile sont assurées par l'encadrement. L'ensemble des moyens pouvant être mis en œuvre sur le site sont inventoriés dans le catalogue des moyens d'urgence mobilisables sur le site Tricastin.

Compte tenu des risques recensés, les moyens les plus importants dont dispose l'UPMS sont les suivants :

- véhicules tri-extincteurs (eau, mousse, poudre) pour l'incendie,
- fourgons spéciaux d'accompagnement, permettant de mettre en œuvre des agents extincteurs particuliers (poudres et anhydride carbonique),
- matériels et tenues d'interventions chimiques,
- matériel d'assèchement, d'épuisement, de désenfumage et d'éclairage,
- véhicules de secours et d'assistance aux victimes,
- véhicule de transport pour les personnes contaminées ou avec suspicions de contamination,
- générateurs de mousse permettant le remplissage de locaux de grands volumes,
- camion de transport de matériels pour le traitement des interventions chimiques ou environnementales.


8.6.3 Moyens d'intervention propres à l'INB FLEUR

Le Chef d'Installation dispose des moyens d'intervention humains et matériels décrits ci-après.

8.6.3.1 Moyens humains

Les moyens humains sont :

- le personnel d'exploitation en rythme de travail posté 2 x 8,
- l'astreinte parcs,
- l'ingénieur sûreté en charge des parcs exploités par DEX/LOG.

Référence* : TRICASTIN-21-048547		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 15/20	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume A – Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités		
Référence RGF :				

8.6.3.2 Moyens d'alarme et de communication

Les moyens d'alarme et de communication sont :

- téléphones rouges, lignes directes UPMS,
- liaison permanente entre les intervenants et le chef d'équipe (talkie-walkie...).

8.6.3.3 Moyens matériels d'intervention

Les moyens matériels d'intervention sont constitués d'un kit environnemental et d'extincteurs mobiles d'incendie.

8.6.4 Conduite à tenir en cas d'accident

Le plus grand risque d'occurrence d'un accident se situe lors des opérations de manutention, donc en présence de personnel. En cas d'incident conduisant à une éventuelle perte de confinement, la détection en est rapidement faite par les personnes présentes, ce qui permet une intervention rapide et la limitation des conséquences.

Les premiers intervenants mettent en place les dispositions telles que :

- le balisage adéquat de la zone,
- la mise en sécurité de l'installation (par exemple, évacuation de l'engin de manutention et fermeture des portes),
- l'appel aux secours de la plateforme (UPMS, Radioprotection) en relation avec l'encadrement du Département.

De plus, une partie des intervenants de l'équipe a suivi la formation de « *sauveteur-secouriste du travail* ».

Des exercices périodiques permettent d'assurer le bon déroulement des opérations avec :

- le balisage,
- la mise en sécurité,
- l'évacuation du personnel,
- le regroupement du personnel.

Les équipes de sécurité (UPMS) et de radioprotection appliquent les consignes et exécutent les gestes propres à réduire ou à supprimer toute cause ou évolution d'une situation accidentelle.

Ces équipes interviennent en accord avec le Chef d'Installation et selon les consignes prévues à cet effet. Des consignes particulières précisent les actions à effectuer pour faire face aux situations accidentelles prévisibles.


La conduite à tenir en cas d'accident est précisée dans le chapitre 8 des RGE.

9 MAITRISE DES ACTIVITES

9.1 Application de l'arrêté INB

Orano Chimie-Enrichissement Tricastin a mis en place un Système de Management Intégré (SMI) qui couvre les différents domaines d'activité du site. Il couvre également la protection des intérêts via les domaines :

- de la sûreté et maîtrise des risques majeurs,

<i>Référence*</i> : TRICASTIN-21-048547		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 16/20	<i>Installation</i> : INB FLEUR	<i>Type de document*</i> : Rapport de Sûreté	
<i>Ancien Code</i> :		<i>Objet / Titre*</i> : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume A – Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités		
<i>Référence RGF</i> :				

- de la sécurité et santé au travail,
- de l'environnement.

Ce SMI est applicable à l'ensemble des installations de la plateforme du Tricastin et permet de répondre à l'arrêté INB [6]. Il prend en compte les exigences applicables et les décline auprès du personnel et des sous-traitants. Les référentiels et méthodes sont uniformisés sur le périmètre de l'ensemble des installations du Tricastin.

9.2 Organisation et dispositions générales

Le Système de Management Intégré mis en place par l'exploitant fixe les règles générales relatives aux installations nucléaires de base et permet :

- d'identifier les éléments et activités importants pour la protection (sécurité, santé et salubrité publiques, protection de la nature et de l'environnement), et leurs exigences définies,
- de s'assurer du respect des exigences définies et des dispositions concernant la maintenance, les contrôles et essais périodiques,
- d'identifier et de traiter les constats et événements significatifs,
- de gérer les modifications,
- de recueillir et d'exploiter le retour d'expérience,
- de définir des indicateurs d'efficacité et de performance appropriés au regard des objectifs qu'il vise.

Le SMI et la liste des EIP/AIP sont décrits plus précisément dans le volume B du présent rapport. Les Éléments Important pour la Protection (EIP) sont définis suivant une méthodologie. Des Exigences Définies (ED) sont assignées afin que l'EIP remplisse les caractéristiques attendues et les fonctions prévues dans la démonstration.

9.3 Maîtrise de la qualité des réalisations


L'établissement Orano Chimie-Enrichissement Tricastin, en tant que maître d'ouvrage et exploitant, a mis en place un système d'assurance de la qualité de la conception, de la construction et de l'exploitation de l'installation de façon à ce que la qualité, en rapport avec l'importance de ses fonctions pour la sûreté, soit définie, obtenue et maintenue durant son exploitation.

L'ensemble des réalisations sont assujetties aux exigences de management de la qualité suivantes :

- Qualité : Norme ISO 9001 Ver. 2000,
- Sûreté : Arrêté du 7 février 2012 modifié [6], (et décisions ASN à caractère réglementaire assorties en général d'un arrêté de publication),
- Environnement : Norme ISO 14001 Ver. 2004,
- Sécurité/santé : Norme OHSAS 18001 Ver. 1999.

9.4 Maîtrise de la qualité de l'exploitant (conduite, maintenance, entretien, intervention)

Dans le cadre de l'exploitation, DEX/LOG a mis en place un SMI permettant la maîtrise des activités importantes pour la protection (AIP) nécessaires en exploitation.

Référence* : TRICASTIN-21-048547		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 17/20	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume A – Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités		
Référence RGF :				

9.4.1 Maitrise des intervenants extérieurs

Conformément au chapitre II du titre II de l'arrêté du 7 février 2012 modifié [6], le site a mis en place une procédure de sélection et de surveillance des sociétés contractantes et des intervenants extérieurs sur le site d'Orano Chimie-Enrichissement Tricastin [8].

Cette procédure vise à préciser aux commanditaires (décideurs et donneurs d'ordre) de l'installation la politique et les exigences incontournables en matière de qualité, de sûreté, de santé, de sécurité et d'environnement. Elle définit également la mise en œuvre de plans de surveillance.

Orano Chimie-Enrichissement Tricastin veille à ce que, pour toute prestation de nature à remettre en cause la protection des intérêts au sens de l'arrêté INB, des exigences et dispositions permettant l'application de l'arrêté INB soient déclinées dans les contrats passés avec des prestataires.

Les intervenants extérieurs font l'objet d'une surveillance proportionnée aux enjeux par leur client respectif.

La procédure [8] formalise les dispositions mises en œuvre sur DEX/LOG pour organiser et appliquer la surveillance des intervenants extérieurs.

Ces dispositions concernent par exemple des revues périodiques de contrat et la surveillance opérationnelle de la prestation effectuée par l'intervenant extérieur.

Annuellement, l'ensemble du processus de surveillance doit faire l'objet d'une ou plusieurs actions de vérification.

9.4.2 Formation et gestion du personnel et des moyens techniques

Ces aspects sont maîtrisés par le processus « Gestion et développement des ressources humaines ». La compétence du personnel, fondée sur la formation initiale et professionnelle, le savoir-faire et l'expérience, est un élément essentiel du SMI d'Orano Tricastin.

La procédure de déploiement du processus de « gestion et développement des RH » [9] précise, entre autres, les exigences en matière de sensibilisation, de formation et de développement des compétences pour les aspects SSE. Celles-ci sont applicables à l'ensemble des personnels intervenant sur le site d'Orano Chimie-Enrichissement Tricastin, y compris le personnel des entreprises extérieures.


Les personnes affectées à une AIP ont la compétence requise (formation initiale, tronc commun, formation spécifique).

Une formation sécurité d'accueil relative à la prévention des risques de l'entreprise est dispensée à tout intervenant Orano Chimie-Enrichissement et entreprises extérieures intervenant sur l'installation. La formation présente à l'intervenant l'origine et la nature des risques, l'intérêt des mesures de prévention et la conduite à tenir en cas de situation incidentelle ou accidentelle.

De manière systématique, l'ensemble du personnel d'exécution a suivi une formation spécifique au poste de travail, un stage de formation de base en sécurité et en radioprotection.

9.4.3 Contrôles techniques

Une organisation est définie afin que des contrôles techniques soient exercés sur la mise en œuvre des AIP au titre de l'article 2.5.3 de l'arrêté INB. Ces contrôles sont réalisés par des personnes différentes de celles ayant réalisé l'activité et qui ont les compétences pour réaliser elle-même l'activité au titre de l'article 2.5.5 de l'arrêté INB.

Référence* : TRICASTIN-21-048547		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 18/20	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Rapport de Sûreté	
Ancien Code :		Objet / Titre* : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume A – Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités		
Référence RGF :				

9.4.4 Actions de vérification et d'évaluation

Des actions de vérification par sondage et d'évaluation conformément à l'article 2.5.4 de l'arrêté INB, dits contrôles de 1er niveau, sont réalisées au sein de l'INB par des personnes indépendantes des équipes d'exploitation. Elles sont décrites par le processus « Maitrise des risques 3SE » [10]. Ce document définit les principaux dispositifs de surveillance relevant des domaines sûreté / sécurité / environnement permettant de vérifier que :

- tous les risques sont sous contrôle,
- les règles en vigueur sont appliquées,
- les dérives et les pratiques dangereuses sont identifiées puis corrigées.

Les actions de vérification par sondage vérifient la bonne réalisation des AIP, de leurs contrôles techniques et du respect de leurs Exigences Définies. Des inspections menées par les services centraux d'Orano (Inspection Générale) sont également réalisées.

9.4.5 Traitement des écarts

9.4.5.1 Principe

Le traitement des écarts au sens de l'arrêté INB est maîtrisé par le processus « Traitement des événements » [11].

Toute situation jugée anormale fait l'objet d'un traitement spécifique. Le document en référence [11] décrit le processus de traitement des événements anormaux et définit les responsabilités associées de façon à ce qu'ils soient traités et qu'ils fassent l'objet d'une communication appropriée. Il décrit aussi les responsabilités et les modalités à mettre en œuvre pour l'enregistrement, le traitement et le suivi des demandes d'action.

Certaines anomalies font l'objet d'une analyse au titre du Retour d'EXpérience (REX) pour l'installation ou pour l'Établissement.

9.4.5.2 Évènements intéressants et significatifs


Le traitement permet de classer l'évènement en Évènement Intéressant (EI) la sûreté ou en Évènement Significatif (ES). Les critères de classement sont précisés dans le document en référence [11].

Les définitions des ES et des EI sont :

Évènement Significatif pour la sûreté (ES) : « écart présentant une importance particulière, selon des critères précisés par l'Autorité de Sûreté Nucléaire », (définition issue de l'arrêté INB modifié [6]). Ces critères sont précisés dans les guides [12] et [13].

Évènement Intéressant (EI) : « cette catégorie d'évènements correspond aux événements dont l'importance immédiate ne justifie pas une analyse individuelle mais qui peuvent présenter un intérêt dans la mesure où le caractère répétitif pourrait être le signe d'un problème nécessitant une analyse approfondie. Ils font l'objet d'une information de l'Autorité de Sûreté Nucléaire à l'occasion des points mensuels et/ou des bilans annuels ou semestriels », (définition issue du guide [13]).

Dans le cas des transports de matières radioactives : « un Évènement Intéressant la sûreté des Transports (EIT) est un événement qui n'entraîne pas directement de conséquences réelles sur la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 593-1 du code de l'environnement et dont les conséquences potentielles sont faibles. Ces événements présentent néanmoins un intérêt dans le cadre du Retour d'EXpérience, notamment car leur répétition pourrait être le signe d'un problème plus important. Ils doivent donc être enregistrés et faire

<i>Référence*</i> : TRICASTIN-21-048547		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 19/20	<i>Installation</i> : INB FLEUR	<i>Type de document*</i> : Rapport de Sûreté	
<i>Ancien Code</i> :		<i>Objet / Titre*</i> : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume A – Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités		
<i>Référence RGF</i> :				

l'objet d'une analyse dans le cadre de la mise en œuvre du système de management applicable aux activités relevant de la réglementation du transport des matières dangereuses », (définition issue du guide [13]).

Les Évènements Intéressants et les Évènements Significatifs font l'objet d'une communication à l'ASN, les ES font également l'objet d'une déclaration et d'un Compte-Rendu d'Évènement Significatif (CRES).

9.4.5.3 Revue des écarts

Une analyse est réalisée annuellement dans le cadre des revues annuelles des processus opérationnels afin d'apprécier l'effet cumulé des écarts non résorbés et d'analyser les tendances relatives à la répétition d'écarts de nature similaire.

10 PROCESSUS DE MAITRISE DES RISQUES OPERATIONNELS (INTERVENTIONS – TRAVAUX – MODIFICATIONS)

10.1 Principe de base

Les principes de base concernant la maîtrise des risques liés aux opérations sont définis dans le document [10]. La démarche consiste :

- à déterminer le caractère standard (opération réalisée dans le cadre d'un référentiel préétabli dans lequel l'ensemble des risques a été pris en compte) ou non standard de l'opération,
- à réaliser une analyse de risques (systématique dans le cas d'une opération non standard),
- à établir les documents de sécurité nécessaires à l'opération,
- à rédiger les consignes d'exploitation et à les communiquer à l'ensemble des acteurs pour qu'ils les prennent en compte.

10.2 Opérations d'exploitation


Une opération d'exploitation est une opération effectuée, selon un mode opératoire, dans le cadre de l'exploitation courante des installations. Il s'agit :

- de conduite,
- de contrôles, mesures, rondes,
- de manœuvres, de mise en sécurité.

10.3 Opérations de maintenance

Ces aspects sont maîtrisés par le processus « Maintenance » [14]. Les opérations de maintenance sont des opérations qui visent au maintien d'une installation en condition opérationnelle.

Elles concernent la maintenance corrective, la maintenance préventive, et les contrôles périodiques.

<i>Référence*</i> : TRICASTIN-21-048547		Orano Chimie - Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 20/20	<i>Installation</i> : INB FLEUR	<i>Type de document*</i> : Rapport de Sûreté	
<i>Ancien Code</i> :		<i>Objet / Titre*</i> : Rapport de Sûreté de l'INB FLEUR – Volume A – Chapitre 6 – Description organisationnelle et maîtrise des activités		
<i>Référence RGF</i> :				

10.4 Opérations de modifications – travaux neufs – opérations exceptionnelles ou non routinières

Les modifications font l'objet d'une évaluation préalable à leur mise en œuvre, afin de déterminer leur impact sur les intérêts protégés et sur le référentiel. Elles sont maîtrisées par la procédure FEM/DAM [15].

Sur la base de critères démontrant le caractère « mineur » ou « notable » de la modification, le Spécialiste Sûreté détermine le niveau de la demande de modification (autorisation ministérielle, autorité compétente, autorisation interne) au travers du formulaire en référence [16].

Le dossier d'analyse et son dossier d'évaluation associé sont transmis pour examen aux membres de l'Instance de Contrôle Interne (ICI). Dans le cas où l'avis rendu par l'ICI est favorable, avec ou sans réserve, l'autorisation interne est délivrée par le représentant de l'exploitant nucléaire ou son délégué dès lors que les éventuelles recommandations, réserves préalables à l'opération ou demandes particulières formulées par la Commission ont été prises en compte.

11 MAITRISE DES DOCUMENTS

La maîtrise des documents est assurée par le processus « Maîtrise de la documentation » décrit en référence [17].

Les règles générales de préparation, présentation, rédaction, vérification, émission, diffusion et archivage des documents du SMI sont fixées par le document référencé [17].